

2009-10-26

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Différences de salaire entre branches d'activité: quelle est la contribution du partage de la rente?

par Philip Du Caju, François Rycx et Ilan Tojerow

NBB Working Paper No 180 - Research Series

Le présent Working Paper entend répondre à trois questions-clés: a) Les différences de salaire entre branches d'activité persistent-elles dans le temps, décrivant une tendance générale ou des phénomènes cycliques? b) Quelle est l'ampleur de l'élasticité entre les salaires et les bénéfices, une fois l'endogénéité de ces derniers prise en compte, et varie-t-elle dans le temps? c) Quelle est la contribution du partage de la rente aux différences salariales entre branches d'activité et est-elle stable dans le temps? Ces questions sont examinées sur la base de données spécifiques appariées employeurs-employés couvrant la période 1999-2005. Cet ensemble de données a été obtenu en combinant l'enquête sur la structure des salaires et celle sur la structure des entreprises. La première contient des informations détaillées sur les caractéristiques des entreprises (comme le secteur d'activité, la taille de l'entreprise et le niveau auquel prennent place les négociations salariales) ainsi que sur les travailleurs individuels (comme les salaires horaires bruts, les primes, l'âge, le niveau d'études, le sexe et la fonction). La seconde fournit des informations sur les variables financières des entreprises (telles que l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée par tête).

Les résultats de l'analyse révèlent l'existence de différences salariales importantes entre travailleurs présentant les mêmes caractéristiques et bénéficiant des mêmes conditions de travail, tout en relevant de branches d'activité différentes. Ces écarts de salaire sont persistants, et aucune tendance particulière, que ce soit à la hausse ou à la baisse, n'est observée. Les résultats font aussi apparaître que, toutes autres choses restant égales, les travailleurs perçoivent un salaire significativement plus élevé lorsqu'ils sont occupés dans des entreprises générant davantage de bénéfices. L'élasticité entre les salaires et les bénéfices est relativement stable dans le temps. Toutes autres choses restant égales, le salaire d'un travailleur augmenterait d'un tiers environ si ce dernier quittait une entreprise dont les bénéfices se situent dans la limite de deux écarts types en dessous de la moyenne des bénéfices de la population d'entreprises, pour une autre entreprise dont les bénéfices sont supérieurs de deux écarts types à cette moyenne.

Des résultats, il ressort enfin qu'après avoir pris en compte le phénomène du partage de la rente, l'on relève toujours des différences de salaire substantielles entre les travailleurs occupés dans différentes branches d'activité, et ce pour chaque année considérée. Il convient en outre de noter qu'en termes de salaires, la hiérarchie des branches d'activité demeure quasiment inchangée. Par ailleurs, la dispersion des différences salariales entre branches d'activité recule de quelque 25 p.c. lorsque les bénéfices sont pris en considération. Ces résultats suggèrent que le partage de la rente contribue largement aux différences de salaire entre branches d'activité.

N° d'entreprise: 0203.201.340

RPM Bruxelles